

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Transférer *Trichechus senegalensis* de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES, conformément:

- a) à la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), Annexe 1, Paragraphes A i) et v): La population sauvage est petite, et se caractérise par "un déclin observé, déduit ou prévu du nombre d'individus ou de la superficie et de la qualité de l'habitat"; et par " une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques."
- b) à la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), Annexe 1, paragraphe C ii): "Un déclin marqué de la taille de la population dans la nature, déduit ou prévu sur la base d'une diminution de la superficie de l'habitat, une diminution de la qualité de l'habitat, des niveaux ou modes d'exploitation, une grande vulnérabilité à des facteurs intrinsèques ou extrinsèques ».

B. Auteur de la proposition

Bénin, Sénégal, Sierra Leone.<sup>1</sup>

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Mammalia
- 1.2 Ordre: Sirenia
- 1.3 Famille: Trichechidae
- 1.4 Genre, espèce ou sous-espèce, et auteur et année: *Trichechus senegalensis* (Link, 1795)
- 1.5 Synonymes scientifiques:
- 1.6 Noms communs:
 

français:	Lamantin d'Afrique de l'Ouest
anglais:	West African Manatee, Sea cow
espagnol:	Manatí de Senegal
Portugais:	Manatim senegales
- 1.7 Numéros de code: 117.002.001.003

<sup>1</sup> Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## 2. Vue d'ensemble

Le physique impressionnant du Lamantin d'Afrique de l'Ouest et sa vulnérabilité apparente ont conduit les autorités coloniales à protéger rapidement l'espèce en raison de la chasse dans son aire de répartition. Depuis 1978, il est classé « vulnérable » dans la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN (Critères A3cd et C1, Powell et Kouadio 2008). Une nouvelle révision des espèces est prévue pour 2013.

L'espèce est présente dans des habitats côtiers et estuariens, les lagunes côtières et les biefs inférieurs de la plupart des systèmes fluviaux, de la Mauritanie à l'Angola. Elle remonte dans les systèmes hydrographiques aussi loin à l'intérieur des terres que le Mali, le Niger et le Tchad.

Elle est la moins étudiée de l'ordre des Siréniens, mais malgré le niveau peu élevé des connaissances scientifiques, il ressort clairement des différentes études menées au cours de la dernière décennie par l'organisation Wetlands international Afrique et par des scientifiques indépendants que les populations sont continuellement en déclin, notamment en raison de la disparition ou de la modification de grandes parties de leur habitat, du braconnage, du cloisonnement des cours d'eau par les barrages, des différents types de pollution et des prélèvements accidentels dans les filets de pêche et les vannes des barrages (Powell, 1996 ; Wetlands International Afrique, 2010). Ces contraintes atteignent actuellement des niveaux préoccupants en raison:

- de la forte croissance des populations humaines le long des côtes et des rivières en quête de conditions de vie meilleures qu'à l'intérieur des terres,
- des nuisances et de la dégradation de l'environnement subséquente, et
- de la grande variation interannuelle du régime des systèmes hydrographiques.

Il est désormais évident que le niveau actuel des menaces et les tendances qui pèsent sur sa survie exigent des mesures de protection concertées au plan national, régional et international.

Historique des évaluations de l'UICN:

2008	:	Vulnérable (UICN 2008)
2006	:	Vulnérable (UICN 2006)
1996	:	Vulnérable (UICN 1996)
1994	:	Vulnérable (Groombridge 1994)
1990	:	Vulnérable (IUCN 1990)
1988	:	Vulnérable (UICN Conservation Monitoring Centre 1988)
1986	:	Vulnérable (UICN Conservation Monitoring Centre 1986)

Source : J. Powell et Kouadio A. 2008

Les informations disponibles indiquent que le lamantin d'Afrique de l'Ouest est menacé d'extinction selon les critères biologiques contenus dans la Résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15), Annexe 1, Paragraphes A i) et v): la population à l'état sauvage est peu nombreuse et caractérisée par "un déclin du nombre d'effectifs ou de la zone et de la qualité de l'habitat constaté, déduit ou projeté"; et "une grande vulnérabilité aux facteurs intrinsèques ou extrinsèques" et l'Annexe 1, paragraphe C) ii), en raison d'un déclin marqué de la taille de la population à l'état sauvage qui a été déduit ou projeté suite à une diminution de la superficie et de la qualité de l'habitat; ou des niveaux ou modes d'exploitation.

### 3. Caractéristiques de l'espèce

#### 3.1 Répartition géographique

L'aire de répartition du lamantin d'Afrique de l'Ouest couvre la Mauritanie, le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone, le Libéria, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin, le Niger, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad, le Congo, la Guinée Équatoriale, la RDC, le Gabon et l'Angola.

L'espèce est présente dans la plupart des eaux marines et estuariennes des écosystèmes côtiers, du Sud de la Mauritanie (16°N) au Centre de l'Angola (18°S) (Nishiwaki, 1984 ; Grigione, 1996 ; Powell, 1996 ; Dodman, 1999; et Perrin 2001). Elle est également présente dans la plupart des biefs inférieurs et moyens des systèmes fluviaux qui se jettent dans l'Océan Atlantique (voir carte en annexe 1). Dans certains cas, comme le fleuve Sénégal et le fleuve Niger, elle remonte jusqu'au cours supérieur, sa remontée ne semblant être entravée que par les seuils sableux ou rocheux. Dans d'autres systèmes fluviaux comme celui du Bénoué, principal affluent du Niger au Nigéria, sa présence varie selon la saison. Là, elle se réfugie en saison sèche dans les parties où l'eau est permanente et reste ainsi isolée jusqu'à la crue de la saison des pluies suivante. Des populations isolées de façon permanente se rencontrent notamment dans les zones humides au Nord du Cameroun et au Tchad, dans le Logone, le Chari et le Mayo Kébi. Enfin, l'espèce est présente loin de la côte en mer, au large de Bissau, dans l'archipel des Bijagos. En l'état actuel des connaissances, le centre originel d'endémisme du lamantin d'Afrique de l'Ouest reste inconnu.

Le tableau de l'annexe 2 donne la répartition du lamantin d'Afrique de l'Ouest par pays, dans son aire naturelle.

#### 3.2 Habitat

Le lamantin d'Afrique de l'Ouest occupe pratiquement tout habitat marin, fluvial ou lacustre qui lui est accessible et qui lui procure abri, nourriture et eau douce. Ainsi il colonise des zones côtières, des lagunes estuariennes, des eaux saumâtres des biefs inférieurs des fleuves et des eaux douces des biefs supérieurs jusqu'en amont de seuils difficilement franchissables. Dans ses déplacements entre deux zones, il peut être observé dans des parties dégagées, mais la situation est plutôt rare. Dans les zones côtières, il préfère les eaux peu profondes (inférieures à 3m) proches des bancs de sables et celles bordées de mangroves des estuaires et des lagunes contigües aux pâturages à macrophytes marins (*Cymodocea nodosa* et *Halodule wrightii* ; Green et Short, 2003). Dans les milieux en eau douce, surtout ceux caractérisés par d'importantes variations dans les débits et les niveaux de l'eau, sa préférence semble aller vers les habitats comportant des parties colonisées par des plantes herbacées (*Vossia cuspidata*, *Echinochloa sp*, *Pistia stratiotes* et *Phragmites sp*, notamment) ou des plantes aquatiques submergées (*Nymphaea sp.*, *Nymphoides indica* et *Crinum natans*, notamment) et des AC26 Doc. 26,1, Annexe (Rev. 1) – p. 2

#### 3.3 Caractéristiques biologiques

Des trois espèces de lamantins qui constituent la famille des Trichechidae, *Trichechus senegalensis* est la moins étudiée. Néanmoins, au cours des dix dernières années, les multiples études menées ou appuyées par Wetlands International Afrique dans le cadre de son Programme de conservation du lamantin, les évaluations faites par l'UICN pour la mise à jour de sa Liste Rouge des espèces menacées et des études réalisées par des scientifiques indépendants (voir références), ont permis de mieux connaître les caractéristiques biologiques de l'espèce. Elle est essentiellement herbivore, mais il a néanmoins été observé que le lamantin se nourrit aussi, occasionnellement, de petits poissons pris dans les filets des pêcheurs et de mollusques divers.

Aucune information scientifique ne permet de déterminer l'âge de maturité sexuelle, la période de gestation, la durée entre les portées ou la longévité des lamantins d'Afrique de l'ouest. Des études actuellement menées par L. Keith Diagne et K. Brill en vue de déterminer son âge à partir des os de l'oreille semblent indiquer que l'âge le plus avancé des lamantins d'Afrique de l'Ouest est 39 ans (L. Keith Diagne et K. Brill., données non-publiées). Si son cycle de vie ressemble à celui du lamantin des Indes occidentales, une espèce mieux connue, la période de gestation pourrait durer entre 12 et 14 mois et il atteindrait la maturité autour des quatre à cinq ans (Powell 2002).

Hormis les cas de femelles accompagnées de leur petit, le lamantin d'Afrique de l'Ouest vit en solitaire la plupart du temps. De petits regroupements peuvent cependant se former au moment des migrations saisonnières, des accouplements, du repos ou pour profiter de zones chaudes. Les

lamantins se déplacent aussi bien le jour que la nuit pour se nourrir (Powell, 1996; Keith and Collins, 2006; Keith, 2007) et sont susceptibles de parcourir de très longues distances à l'occasion des migrations saisonnières en quête de nourriture ou de lieux plus rassurants pour sa sécurité (Keith Diagne, Fernandez de Larrinoa, Diagne, et Gonzalez., 2011).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le lamantin d'Afrique de l'Ouest est un mammifère aquatique qui mesure en général entre 2,38 et 2,47 m à l'âge adulte (Powell, 1996 ; Keith Diagne, données non-publiées) mais qui est susceptible d'atteindre plus de 3 m et de peser entre 300 et 500 kg. Son corps fusiforme est protégé par une couche adipeuse, sous une peau épaisse et rugueuse, variant du gris au noir selon le milieu. Chez le jeune, le corps est recouvert de fins poils sensoriels épars que le lamantin garde tout au long de sa vie. Comme chez d'autres espèces de Trichechidae, le cou du lamantin d'Afrique de l'Ouest est extrêmement court et ne se distingue presque pas du reste de son corps. Il a des yeux proéminents pourvus d'un sphincter.. Sa lèvre supérieure, trifide, recouvre la lèvre inférieure et lui permet de saisir et de manipuler la nourriture. Son museau est doté de poils sensoriels (vibrisses) qui lui permettent de mieux détecter son environnement. En plongée, ses narines sont fermées par des valves qui ne s'ouvrent que quand il remonte à la surface pour respirer. Ses membres antérieurs sont transformés en nageoires pectorales terminées par une sorte de main avec 3 à 4 ongles rudimentaires. Ses membres postérieurs sont transformés en une palette natatoire arrondie (Domning et Hayek, 1986 ; Reep et Bonde, 2006).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Bien qu'étant essentiellement herbivore et s'alimentant d'une large gamme de produits végétaux (feuilles, tiges, racines et fruits), le lamantin d'Afrique de l'Ouest se nourrit de petits poissons et mollusques si l'occasion se présente. Il peut ainsi occuper divers types d'habitats aquatiques qui lui sont accessibles et qui lui offrent suffisamment de protection. Dans ces habitats, il contribuerait au maintien d'un certain équilibre écologique, notamment en contrôlant la végétation aquatique de ses couloirs de déplacement. Ainsi, dans la plupart des zones où le lamantin d'Afrique de l'Ouest est présent, il est considéré par les autochtones comme un indicateur de concentrations élevées de poissons. Dans ces sites, il est probable que les espaces libérés de la végétation défrichée par les lamantins permettent aux pêcheurs de mieux naviguer et de mieux utiliser leurs engins de pêche. En outre, l'espèce est un indicateur de la santé des écosystèmes humides.

## 4. Etat et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

Les agressions sur son habitat sont, avec le braconnage, les menaces les plus importantes qui pèsent sur l'existence du lamantin d'Afrique de l'Ouest dans son aire naturelle. La série de sécheresses qui a frappé les pays de la zone sahélo-soudanienne, notamment dans les années 1970 et 1980, a profondément modifié les caractéristiques et l'environnement des bassins hydrographiques d'Afrique de l'Ouest (PNUE/ Wetlands International Afrique, 2008). La forte dégradation de la végétation a intensifié le ruissellement des eaux, ce qui a entraîné la multiplication des bancs de sable dans les lits des cours d'eau et les plaines d'inondation. Par ailleurs, des barrages ont été construits sur certains cours d'eau et de nombreux défluent ont été endigués pour faire face à l'irrigation de vastes périmètres hydro-agricoles aménagés dans les plaines d'inondation ou pour fournir de l'énergie. Dans certains cas, les grands barrages ont restauré ou étendu l'habitat du lamantin, mais dans la plupart des cas, surtout là où ont été construits les petits barrages et les infrastructures hydro-agricoles, les conséquences ont été négatives. En effet, l'habitat a été réduit ou fragmenté, restreignant par là les longs déplacements de l'espèce dans les cours d'eau ou la surprenant dans des habitats qui n'étaient pas adéquats (c'est le cas par exemple du barrage de Diama dam au Sénégal, du barrage d' Akasombo dam au Ghana, du barrage Kayes dam au Mali, et de trois autres barrages sur le fleuve Niger (le barrage de Ségou, le barrage de Kaini et d'un nouveau barrage situé sur la frontière entre le Niger et le Mali). Les lamantins affectés se sont coincés dans les vannes des canaux d'irrigation et ont été abattus lors de la construction des barrages ou des installations portuaires (par exemple, à Kainji au Nigéria, près de Matam à l'Est du Sénégal, à Sami Wharf Town en Gambie, et dans l'estuaire de Fatala en Guinée) (UNEP/Wetlands International Afrique, 2008).

Dans les zones côtières, l'exploitation abusive et la conversion d'importantes superficies de mangrove, résultant de la pression humaine grandissante, contribuent également à la régression de

l'habitat du lamantin. À cette situation s'ajoutent les pollutions d'importantes parties des lagunes et des deltas (Angola, Côte d'Ivoire, Nigeria et Congo, notamment) par des décharges domestiques, des rejets industriels et des déversements de produits pétroliers. Les nouvelles zones d'exploitation minière situées non loin des cours d'eau (au Sénégal et en Guinée, notamment) constituent également des sources potentielles de menace qu'il importe de surveiller de près et de réglementer.

Étant donné que les populations humaines s'accroissent, la tendance sera à la réduction et à la dégradation de l'habitat du lamantin d'Afrique de l'Ouest.

#### 4.2 Taille de la population

Le manque de données relatives à la taille et aux tendances de la population demeurent encore une lacune fondamentale dans les connaissances sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest. Une étude ad hoc en vue d'une estimation fiable de la population dans son aire de répartition reste encore à faire. Néanmoins, les observations sur le terrain faites par les résidents sur une période relativement longue, ainsi que les résultats d'enquêtes réalisées dans certaines zones et les témoignages recueillis auprès des habitants des zones dans lesquelles l'espèce est encore présente indiquent que la taille de la population est en train de diminuer, surtout dans les zones où la viande et les divers produits de l'espèce font l'objet d'un commerce avéré (Sierra Leone, Tchad, Côte d'Ivoire, Cameroun, Nigéria, Golfe de Guinée) (Atelier régional sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest Wetlands International Afrique, 27-28 avril 2011). Cette tendance est confirmée par la dernière évaluation de mise à jour de la Liste rouge de l'UICN.

Les estimations réalisées dans le cadre de cette mise à jour de la Liste Rouge de l'UICN sont les plus récentes pouvant être utilisées comme référence à ce jour. En se servant de données d'études de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, de la Gambie, de certaines parties du Sénégal et du Cameroun, et en déduisant de ce que l'on sait du lamantin dans d'autres États de l'aire de répartition et des données sur la densité des lamantins pour *T. manatus*, l'on estime à moins de 10 000 la population de lamantins en Afrique de l'ouest. Cette population devrait baisser d'au moins 10 %, si l'on se fonde sur les menaces anthropiques continues et croissantes (Powell & Kouadio, 2008).

La tendance est davantage confirmée par les récents rapports alarmants sur l'intensification du braconnage et du commerce. (Voir point 5.2.)

#### 4.3 Structure de la population

Sauf dans les cas de femelles avec leur petit non encore sevré, le lamantin d'Afrique de l'Ouest vit naturellement en solitaire. Les seuls rassemblements notés sont au moment des accouplements et lors des migrations saisonnières où ils peuvent former de petits groupes. Cette particularité de la reproduction met en péril la survie de l'espèce quand elle est confrontée au braconnage et à la dégradation de son habitat.

#### 4.4 Tendances de la population

L'insuffisance de données démographiques, d'une manière générale, ne laisse d'autre option que d'exploiter les enquêtes ponctuelles dans le cadre de projets, d'observations de spécialistes au cours de missions ponctuelles, de témoignages de villageois et des rapports de presse pour dégager une tendance. Toutes ces sources indiquent explicitement ou implicitement que cette tendance est clairement au déclin et qu'il est nécessaire de prendre des mesures de conservation efficaces au plan national, régional et international afin de sauvegarder l'espèce. C'est dans le sillage de ce constat qu'à sa 9<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CdP 2009) en 2008, la CMS a inscrit l'espèce à son Annexe I.

#### 4.5 Tendances géographiques

Globalement, le nombre d'États de l'aire de répartition du lamantin d'Afrique de l'Ouest ne semble pas avoir varié. Cependant, au plan des États de l'aire de répartition et au plan localisé, l'espèce est désormais absente des zones et plans d'eau où elle existait avant. Notamment, elle n'est plus signalée au lac Tchad depuis 1929, ni dans le fleuve Chari d'Afrique centrale ni dans certaines lagunes de la Côte d'Ivoire. En outre, les barrages et autres retenues d'eau érigés sur plusieurs cours d'eau ont restreint les mouvements migratoires et isolé certaines parties de la population (notamment le barrage Diama au Sénégal, le barrage Akasombo au Ghana, et les nombreux barrages sur le

fleuve Niger qui restreignent les déplacements des lamantins au Mali, au Niger et au Nigéria). Dans la partie sahélo-soudanienne de l'aire de répartition où de nombreux défluent de cours d'eau ne sont plus régulièrement inondés à cause de la baisse et de l'irrégularité de la pluviométrie, nombre d'habitats qui abritaient jadis l'espèce sont maintenant détruits ou ne lui sont plus accessibles. Ainsi, la tendance générale, notamment en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, est à la diminution de l'aire de répartition du fait des changements climatiques et des pressions anthropiques telles que l'abattage des mangroves (pour la riziculture, le bois, le fumage, l'extraction de sel notamment) (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008).

## 5. Menaces

Dans le cadre de la CITES, une espèce peut être considérée comme menacée d'extinction et comme remplissant les critères biologiques d'inscription à l'Annexe I lorsqu'il peut être démontré qu'elle subit une diminution de la superficie ou de la qualité de son habitat. La superficie et la qualité de l'habitat du lamantin d'Afrique de l'Ouest sont en train de diminuer, ce qui aggrave les menaces potentielles qui incluent mais ne sont pas limitées à leur utilisation et commerce (voir Point 6).

Les menaces qui pèsent sur l'existence du lamantin d'Afrique sont essentiellement liées à l'homme; soit directement en tant que prédateur, soit indirectement en tant que responsable des dégradations et des réductions de son habitat. La vulnérabilité de l'espèce face aux menaces énumérées ci-dessous est augmentée par la période de génération relativement longue et par un faible taux de reproduction.

### 5.1 Menaces liées à l'étendue et à la qualité de l'habitat

La forte croissance de la population humaine et la concentration de celle-ci dans les zones côtières et le long des grands cours d'eau exercent une pression directe sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest par les prélèvements abusifs (braconnage et accidents) sur la population et une pression indirecte par les divers aménagements (endiguements, projets d'irrigation agricole, déboisement de mangroves, remblais de zones humides...) qui restreignent et cloisonnent l'habitat (Wetlands International Afrique, 2010).

Les changements climatiques, en modifiant directement ou indirectement le régime et la qualité des eaux, entraînent une modification des écosystèmes des zones humides (érosion des berges et des côtes, notamment) et s'ajoutent ainsi aux facteurs anthropiques de dégradation de l'habitat, aggravant la rivalité des espèces sauvages et de l'être humain en ce qui concerne l'eau.

La navigation ne constitue pas encore une menace, mais les différents projets de développement de ce secteur dans la sous-région sont potentiellement porteurs de menaces, si l'on se réfère aux autres parties du monde où la navigation fluviale est importante.

Bien qu'aucune donnée statistique fiable ne soit disponible, les nombreuses observations permettent de noter que ces menaces ont un impact croissant sur l'espèce, surtout en Afrique de l'ouest.

### 5.2 Menaces liées au braconnage, aux captures accidentelles et au commerce illicite

Traditionnellement, le commerce et le troc exercés par les chasseurs et les pêcheurs locaux et dont le lamantin était l'objet était restreint aux seuls membres de leur communauté. Malheureusement, la portée de la chasse et du commerce a augmenté et s'est géographiquement élargie et menace désormais l'existence même de l'espèce dans de nombreuses régions.

À l'heure actuelle, les rapports nationaux (Wetlands International Afrique, Rapports nationaux à l'atelier sur la conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest, 27-28 avril 2011) signalent un commerce actif de viande et de produits secondaires de l'espèce (voir Annexe 3) entre la Guinée, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, et entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria. Dans les zones côtières également, le développement du commerce illicite au niveau local, national ou transfrontalier est signalé du Sénégal au golfe de Guinée. Bien qu'aucune donnée statistique fiable ne soit disponible, les nombreuses observations semblent indiquer que ces menaces ont un impact de plus en plus important sur l'espèce, surtout en Afrique de l'Ouest.

En Sierra Leone, les enjeux financiers du commerce des spécimens de lamantin sont tels qu'une sorte de "mafia du lamantin" est maintenant apparue. Plus de 350 lamantins ont été victimes du braconnage à des fins commerciales sur une période de trois ans s'étalant de 2007 à 2010 (Atelier

régional sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest ,Wetlands International Afrique, 27-28 avril 2011; AFP - 08/02/2011 – Freetown).

Il existe un climat de préoccupation croissante sur le fait que ces chasses organisées puissent éventuellement s'étendre de la Guinée et Sierra Leone à toute la sous-région (Atelier régional sur le lamantin d'Afrique de l'Ouest, Wetlands International Afrique 27-28 avril 2011).

### 5.3 Contaminants et hydrocarbures

Dans les zones à forte concentrations humaines (Abidjan et Lagos en particulier), la pollution due aux effluents urbains a éliminé les lamantins de plusieurs plans d'eau qu'il fréquentait naturellement. De même, une grande partie du delta du fleuve Niger est désormais soustraite de l'habitat de l'espèce en raison des déversements de pétrole brut.

Même si cela n'est pas documenté, il est vraisemblable que dans les zones où l'on trouve de grandes exploitations hydro-agricoles ou des exploitations minières, les quantités importantes de pesticides et autres produits chimiques déversés dans les cours d'eau (les vallées des fleuves Sénégal et Niger en particulier et en Guinée Bissau) constituent une menace pour la santé des individus ainsi que pour leurs habitats.

### 5.4 Maladie et prédation

Les données sous ce point sont également très limitées, mais les informations scientifiques disponibles (Powell 1996 ; Ndour 2010) ne mentionnent aucune pathologie ou aucun parasite susceptible de menacer l'espèce.

S'agissant de la prédation, en dehors de l'homme, seul le crocodile a été signalé par les pêcheurs comme prédateur opportuniste sur les jeunes lamantins.

## 6. Utilisation et commerce

### 6.1 Utilisation au plan national

Le lamantin est surtout chassé pour sa viande, mais toutes les parties de son corps, y compris l'huile qu'on en tire, sont utilisées et font l'objet d'un commerce actif, sur toute l'étendue de son aire de répartition sauf en Afrique centrale où la viande est utilisée et vendue mais le reste de la carcasse est jetée (L. Keith Diagne, données non-publiées, 2011). Si les croyances qui octroyaient une valeur mythique relativement importante aux produits issus du lamantin autres que la viande (graisse, peau, viscères, organes sexuels) s'estompent progressivement, leur demande reste toujours forte en raison des propriétés thérapeutiques qui leur sont toujours attribuées et en raison du fort taux de croissance de la population humaine. Les prix des produits issus du lamantin dans les divers États de l'aire de répartition semblent encourager le commerce transfrontalier international.

Les prix suivants ont été rapportés dans le marché :

Pays	Prix des produits du lamantin sur le marché
<b>Congo</b>	Viande : entre 1250 et 2500 FCFA (2,5 à 5 USD) par kg
<b>Côte d'Ivoire</b>	Animal entier : entre 150.000 et 170.000 FCFA (303 à 344 USD) par animal Viande : entre 11.250 et 12.500 FCFA (22,75 à 25,25 USD) par kg
<b>Niger</b>	Animal entier : un mâle peut être échangé ou vendu pour 200.000 FCFA (404 USD) Peau : 5000 FCFA (10 USD) Os : 4500 FCFA (9 USD) Organes génitaux : entre 40.000 et 50.000 FCFA (entre 80 et 100 USD)
<b>Sénégal</b>	Viande : - entre 200 et 300 FCFA (0,40 à 0,60 USD) par kg dans les années 1980 - entre 1000 et 1500 FCFA (2 à 3 USD) par kg aujourd'hui Fouet fabriqué à partir de la peau dorsale : entre 500 et 2000 FCFA (1 à 4 USD)
<b>Sierra Leone</b>	Viande : entre 5000 et 6000 leones (1,20 à 1,40 USD) par kg
<b>Tchad et Nigéria</b>	Huile : 150.000 FCFA (304 USD) par litre (entre 10 et 15 litres d'huile par lamantin)

Pays	Prix des produits du lamantin sur le marché
Togo	Viande : entre 500 et 10,000 FCFA (1 à 20,20 USD) par morceau. Animal entier : entre 100.000 et 200.000 FCFA (196 à 392 USD)

Source : SALKIND, 1998B, PNUE/Wetlands International Afrique, 2008 ; Marsh et al., 2011

## 6.2 Commerce licite

La législation de tous les États de l'aire de répartition interdit le commerce de quelque partie que ce soit du lamantin de l'Afrique de l'Ouest, l'espèce étant classées "intégralement protégée" par tous les États de l'aire de répartition (voir ci-dessous). En conséquence, le commerce qui se pratique tant au niveau transfrontalier, national que local est illicite. L'inefficacité de la protection est surtout liée à la faible capacité des autorités des pays en développement responsables de la protection du lamantin et des espèces sauvages en matière de lutte contre la fraude. Cependant, les États de l'aire de répartition espèrent que l'inscription à l'Annexe 1 et la publicité qui l'accompagne attirera l'attention voulue et les ressources nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leur tâche.

Entre 2000 et 2010, le commerce international rapporté dans la base de données sur le commerce CITES du PNUE-WCMC était le suivant:

Note : aucun commerce rapporté pour les années non-mentionnées ; T : à des fins commerciales ; E : éducation ; Z : parcs zoologiques ; Q : les cirques et expositions itinérantes ; S : fins scientifiques

Produit	2000	2002	2003	2004	2007	2008	2009	2010	Total	Sauvage (W)
Animal vivant			13	3		8		4	28	26
Corps							1		1	1
Peaux / morceaux de peaux	2						26	2	30	30
Spécimens	1	4			4		12	97	118	118
Os							4	13	17	17
Sculptures et morceaux d'os								19	19	19
Crânes	1								1	1
Huile	150 ml								150ml	150 ml
Codes de but du commerce CITES des lamantins d'Afrique de l'ouest entre 2000 et 2010										
T	E	S					Z	Q		
6 animaux vivants	1 crâne	150 ml d'huile, 118 spécimens, 2 morceaux de peau, 30 peaux, 13 animaux vivants, 17 os, 19 sculptures/morceaux d'os					1 corps, 4 animaux vivants	2 animaux vivants		

Commerce rapporté à partir des pays de l'aire de répartition entre 2000 et 2010			
Pays	Exportation	Pays importateur	Code de but
Cameroun	- En 2008: 2 animaux vivants - En 2010: 4 animaux vivants	▪ République de Corée ▪ Chine	Q Z
Côte d'Ivoire	- En 2004: 3 animaux vivants	▪ Taïwan, province de Chine	Z
Gabon	- En 2000: 1 crâne - En 2004: 4 spécimens - En 2010: 14 os sculptés 2 peaux 60 spécimens	▪ Canada ▪ Etats-Unis ▪ Etats-Unis	E S S

Commerce rapporté à partir des pays de l'aide de répartition entre 2000 et 2010			
Ghana	- En 2010 : 5 morceaux d'os 3 os	▪ Etats-Unis	S
Guinée	- En 2008 : 6 animaux vivants - En 2009 : 1 corps	▪ Chine ▪ Thaïlande	T Z
Mali	- En 2000: 1 spécimen 150 ml d'huile 2 morceaux de peau	▪ Italie	S
Niger	- En 2000: 4 spécimens	▪ Etats-Unis	S
Sénégal	- En 2009 : 4 os 26 peaux 12 spécimens - En 2010 : 30 os 39 spécimens	▪ Etats-Unis  ▪ Etats-Unis	S  S

#### Commerce de spécimens vivants:

Le River Zoofarm, ferme d'élevage et commerciale des espèces sauvages basée à la Guinée Bissau, fait de la publicité pour la vente de lamantins vivants sur son site web ([www.riverzoofarm.com](http://www.riverzoofarm.com)) et on sait qu'en 1996, l'établissement a exporté deux lamantins vers l'aquarium de Toba au Japon (Asano et Sakamoto, 1997 ; Anon.b., 2000).

#### 6.3 Parties et produits commercialisés

Comme mentionné plus haut, toutes les parties de l'espèce sont utilisées et font l'objet d'un commerce actif. Voir Annexe 3. Salkind, 1998b a indiqué que selon plusieurs sources, la viande de lamantin est une viande de choix au Tchad et est exportée sous forme de viande sèche au Cameroun et au Nigéria, même si les meilleurs morceaux, dont les organes sexuels, sont réservés aux chefs des tribus. L'huile de lamantin est elle aussi commercialisée; selon Salkind, les nigériens payent 150.000 FCFA le litre d'huile (USD 300). On peut tirer une moyenne de 10 à 15 litres d'huile d'un lamantin de taille moyenne.

#### 6.4 Commerce illicite

Le commerce international illicite est une menace croissante qui affecte le lamantin dans son aire de répartition; il est encouragé par les prix élevés des produits issus du lamantin ainsi que par la croissance de la population humaine. Voir paragraphes 5.2, 6.1, 6.2 et 6.3 plus haut.

#### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Bien qu'aucune donnée statistique sur le commerce du lamantin d'Afrique de l'Ouest n'existe actuellement, toutes les parties prenantes à la conservation de l'espèce constatent que le commerce de la viande à partir de la Sierra Leone et le commerce transfrontalier de spécimens entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria constituent déjà des menaces avérées sur l'existence de l'espèce dans ces parties de son aire.

Ailleurs, notamment dans la bande côtière, ce commerce a désormais pris pied et, vu son caractère très lucratif pour le braconnier (voir informations sur les prix dans la section 6.1), dans un contexte de pauvreté persistante, il est vraisemblable qu'il continuera d'augmenter à brève échéance, et qu'il représente une menace croissante à l'existence de l'espèce.

### 7. Instruments juridiques

#### 7.1 Au plan national

Dès les premières mesures législatives prises par les administrations coloniales en vue de la protection de la faune sauvage en Afrique, aussi bien francophone, anglophone que lusophone, le lamantin a été classé parmi les espèces intégralement protégées. Ainsi, à partir de cette époque, la chasse et la capture du lamantin sont devenues illégales dans son aire de répartition. Ce statut de protection absolue a été maintenu partout, après l'indépendance des États de l'aire de répartition, mais

l'application des réglementations relatives aux espèces sauvages, forêts, fleuves, lacs ou écosystèmes côtiers<sup>2</sup> a été insuffisante en raison du manque de capacités et de ressources gouvernementales. Les détails relatifs à la situation légale du lamantin dans chacun des États de l'aire de répartition se trouvent dans Dodman, Tim, Ndiaye Mame Dagou Diop & Sarr Khady (eds.). 2008, Stratégie pour la conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest. PNUE, Nairobi, Kenya et Wetlands International Afrique, Dakar, Sénégal 140pp.

## 7.2 Au plan international

En septembre 1968, la convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (d'Alger) a classé le lamantin d'Afrique de l'Ouest sur sa liste A (espèces totalement protégées). Depuis le mois de juillet 1975, il est inscrit à l'Annexe II de la CITES et a été classé comme « vulnérable » sur la Liste Rouge des espèces menacées de l'UICN en 1978. Le Groupe des spécialistes des siréniens de la Commission sur la Survie des Espèces de l'UICN a récemment désigné un sous-groupe de spécialistes des lamantins d'Afrique de l'ouest pour revoir le statut de l'espèce et servir de ressource aux spécialistes et gestionnaires de l'espèce. Actuellement, il est la seule espèce de l'Ordre des Siréniens à ne pas figurer à l'Annexe I de la CITES.

En 1986, à l'occasion de l'examen décennal des Annexes par le Comité des animaux, une proposition de transfert à l'Annexe I a été préparée par la Suisse, mais n'a pas été retenue pour insuffisance de données fiables sur l'espèce.

Bien que les données scientifiques disponibles restent encore faibles, comparées à celles sur les autres Siréniens, toutes les observations faites par les scientifiques et les professionnels qui se préoccupent de sa conservation s'accordent sur les insuffisances de la protection actuelle de l'espèce. C'est en tenant compte de cette situation que la CMS a inscrit l'espèce à son Annexe II en septembre 2002 (CdP 7), puis l'a transférée à son Annexe I en décembre 2008 (CdP 9). Subséquemment, la CMS a élaboré, en partenariat avec le PNUE, un Protocole d'accord et un Plan d'action sur la conservation des lamantins pour ses Parties en Afrique de l'ouest (Voir Point 8).

Tel que mentionné dans la Stratégie pour la conservation du lamantin d'Afrique de l'Ouest, « en raison de la menace pesant sur la situation du lamantin d'Afrique de l'Ouest, des menaces de plus en plus nombreuses et d'une population totale en déclin, il est évident que des efforts dans le sens de la conservation sont essentiels pour assurer la survie de l'espèce dans son aire de répartition. Plusieurs efforts de conservation ont été menés à bien au plan national et local ainsi que plusieurs évaluations régionales (...), mais c'est la première fois qu'une large gamme de parties prenantes de l'ensemble de son aire de répartition s'est activement engagée dans la planification de la conservation du lamantin ». L'objectif de la Stratégie pour la conservation est « d'améliorer les politiques et la législation pour la protection, déterminer les priorités de la recherche, réduire la pression sur le lamantin et promouvoir une bonne connaissance de ses valeurs et de ses valeurs culturelles » UNEP/Wetlands International Afrique, 2008).

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Pendant un peu plus d'une décennie, des initiatives de gestion ont proliféré au niveau des États et au niveau régional.

Au niveau régional, les efforts menés par des ONG (en particulier Wetlands International Afrique, WWF et la Fondation nigériane pour la conservation) à la fin des années 1990 et au début des années 2000 pour organiser des réunions et financer des études (Bénin, Guinée, Mali, Niger et Nigéria) et des projets de conservation (Dodman, 1999) se sont unis sous l'égide du Programme régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM) avec le PNUE, le Secrétariat de la CMS, le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et le Programme régional côtier et marin afin de construire un réseau régional, de collecter des données scientifiques et de mettre en place un plan d'action pour la conservation du lamantin dans l'ensemble de la région du PRMC. Ceci a abouti à la création de la *Stratégie de conservation du lamantin ouest africain* du PNUE/Wetlands

---

<sup>2</sup> Il s'agit essentiellement des codes de la faune, de la pêche, de l'eau, de l'environnement et forestier.

International au “*Protocole d'accord sur la conservation du lamantin et des petits cétacés d'Afrique de l'Ouest et de Micronésie*” qui inclut le “*Plan d'action pour la conservation du lamantin d'Afrique*”.

Au niveau local, des efforts notables sont régulièrement fournis par des villageois, des ONG et des agences de gestion de la nature pour sauver des spécimens de lamantins piégés par un retrait trop rapide des eaux ou pris dans les barrages hydro-agricoles. En Guinée-Bissau, une étude approfondie de la distribution, du statut et des menaces pesant sur l'espèce a abouti à un Plan national de conservation avec des recommandations pertinentes (Silva et Araujo, 1999). En Côte d'Ivoire, d'importants travaux ont été réalisés entre 1980 et 2002 (Nishiwaki *et al.* 1982 ; Powell 1992 ; Akoï 2000; Powell 1996) sur la biologie et la gestion, ainsi que sur la sensibilisation dans la zone du complexe lagunaire de Fresco. En Angola, au Cameroun, au Ghana, en Guinée-Bissau, au Mali, au Nigéria, au Niger, au Gabon, et au Congo des études ont été menées en vue de mieux connaître la distribution de l'espèce et les menaces qui pèsent sur elle. Le classement des lacs Léré et Tréné, défluent du Mayo Kéby au Tchad, en sanctuaires du lamantin est la mesure la plus significative prise pour sauvegarder l'espèce.

## 8.2 Surveillance continue de la population

Hormis les évaluations périodiques de l'UICN pour les besoins de la mise à jour de la Liste Rouge des espèces menacées, il n'existe pas de dispositif national ou régional de surveillance continue de la population.

## 8.3 Mesures de contrôle

### 8.3.1 Au plan international

La CITES, la Convention de Bonn (CMS), La Convention de Maputo et la Convention d'Abidjan contiennent toutes des dispositions explicites relatives à la protection du lamantin d'Afrique de l'Ouest. Même si les structures de contrôle pour empêcher le commerce transfrontalier en raison des ressources insuffisantes n'ont pas été trop efficaces jusqu'à présent, on espère que l'inscription de l'espèce à l'Annexe I de la CITES et la publicité internationale et dans les États de l'aire de répartition qui l'accompagne mobilisera les autorités afin que les interdictions de commerce régionales et internationale soient mieux appliquées et afin d'augmenter la sensibilisation du public sur les menaces pesant sur l'espèce.

### 8.3.2 Au plan interne

De la même manière, si le lamantin est totalement protégé par la loi dans tous les États de l'aire de répartition, les actions de lutte contre la fraude sur le terrain restent insuffisantes en raison de ressources et de capacités insuffisantes. L'espèce exige l'attention que nous, auteurs de la proposition, espérons que son inscription à l'Annexe I lui donnera.

En matière d'éducation et de sensibilisation, les actions en partenariat menées dans la vallée du fleuve Sénégal et dans la bande côtière de la Côte d'Ivoire, du Gabon et de la Gambie (Océanium Dakar, Noé Conservation, Wildlife Conservation Society, Sea to Shore Alliance, WWF et NAAFO) contribuent à la réduction du braconnage et à ce que ce soit la communauté qui soit maître de l'espèce.

Des informations détaillées sur les mesures prises au plan interne figurent dans la Stratégie de Conservation du Lamantin d'Afrique de l'Ouest (PNUE/Wetlands International Afrique, 2008).

## 8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Il n'y a aucune activité d'élevage en captivité ou de reproduction artificielle du lamantin d'Afrique de l'Ouest signalée dans son aire de répartition.

## 8.5 Conservation de l'habitat

Bien que seules deux zones soient protégées spécifiquement comme des habitats de lamantins - les sanctuaires de Léré et Tréné au Tchad, et de la Tocc Tocc Réserve du Lac de Guiers au Sénégal –

tout parc national, toute forêt classée, réserve spéciale et réserve intégrale est juridiquement une aire de protection de l'habitat du lamantin, si les conditions écologiques requises y existent. Dans ces zones comme dans les zones non classées, le milieu naturel se dégrade progressivement, du fait de la pression humaine (sous ses divers aspects) et de la tendance à la sécheresse du climat. Aucun programme de conservation spécifique à l'habitat de l'espèce n'a été signalé.

## 8.6 Mesures de sauvegarde

En dehors des législations nationales, plusieurs instruments juridiques internationaux concourent à la sauvegarde de l'espèce. Il s'agit notamment de la CITES, de la CMS, de la Convention de Maputo et de la Convention d'Abidjan. La sauvegarde de l'espèce est aussi incluse dans les programmes et les initiatives des organisations internationales de conservation de l'environnement, dont notamment le PNUE, l'UICN, le WWF et WIA. Enfin, aux niveaux national et local les acteurs de l'environnement sont de plus en plus conscients de la nécessité d'actions plus appropriées de leur part si les mesures au niveau international et les appuis extérieurs doivent être efficaces. Le pouvoir grandissant des médias et les succès de la communication dans la sensibilisation de l'opinion publique sur les enjeux de la conservation de la nature créent actuellement un environnement plutôt favorable à plus d'efficacité à l'application des mesures de sauvegarde existantes.

## 9. Information sur les espèces semblables

Les Trichechidae et les Dugongidae sont les deux familles qui constituent l'ordre des Siréniens. Les Trichechidae comptent trois espèces (*Trichechus senegalensis*, *T. manatus* et *T. inunguis*) et les Dugongidae une seule espèce (*Dugong dugon*).

Physiquement, les trois espèces de *Trichechus* se ressemblent beaucoup et il est difficile pour le non-spécialiste de différencier à première vue le lamantin d'Afrique de l'Ouest *Trichechus senegalensis* du lamantin de Floride (Antilles) *T. manatus* par leur physionomie, leur poids ou leur couleur. Des études scientifiques ont néanmoins été publiées par des experts sur les différences morphologiques entre ces deux espèces (Domning et Hayek, 1986). En revanche, *T. inunguis* (le lamantin d'Amazonie) est de taille plus petite, de couleur plus foncée et possède des nageoires pectorales sans ongles).

Dans l'aire de répartition de *T. senegalensis* on ne rencontre aucun autre Sirénien.

## 10. Consultations

La présente proposition de transfert du lamantin d'Afrique de l'Ouest de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES est une étape importante dans le processus de sauvegarde du lamantin d'Afrique de l'Ouest. Elle se fonde sur les récentes études de terrain menées dans les États de l'aire de répartition, sur les réunions sous régionales et régionales subséquentes, ainsi que sur les analyses de la littérature scientifique. Certaines de ces activités ont été initiées et coordonnées par Wetlands International Afrique dans le cadre du Programme régional de conservation et de gestion des ressources côtières et marines en Afrique de l'ouest et du Protocole d'accord avec la Convention d'Abidjan.) Le processus a notamment impliqué les États de l'aire de répartition de l'espèce, la CMS, la Convention d'Abidjan, les organisations de bassin (OMVS, OMVG), les organisations d'intégration sous-régionale (CEDEAO, UEMOA) et les principales organisations non gouvernementales de conservation de la nature (UICN, WWF). À l'issue d'une des réunions du processus, tenue à Dakar les 27 et 28 avril 2011 pour discuter de la proposition, les organes de gestion et les autorités scientifiques CITES de la Gambie, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Sénégal et de la Sierra Leone l'ont approuvée et ont décidé de la soumettre ensemble, en qualité de co-auteurs, à la 16e session de la Conférence des Parties de la CITES. Le Gabon a par la suite contacté le Sénégal pour exprimer le désir de se joindre à cette initiative. Ainsi, le Sénégal a été chargé par ses pairs de soumettre la proposition au Comité des animaux avant sa session de mars 2011 et de consulter en même temps les autres États de l'aire de l'espèce.

Suite à la réunion du Comité pour les animaux, le Sénégal a envoyé, au mois de mai 2012, une lettre à tous les États de l'aire de répartition présentant une version révisée de la proposition et n'a reçu aucune réponse. En septembre 2012, le Sénégal a présenté la proposition au cours d'une réunion à laquelle les organes de gestion de 25 Parties à la CITES de la région africaine ont participé (dont 17 États de l'aire de répartition du lamantin d'Afrique de l'Ouest). Les réponses aux consultations des États de l'aire de répartition ont été favorables, à la soumission de la proposition.

## 11. Remarques supplémentaires

Aucune.

## 12. Références

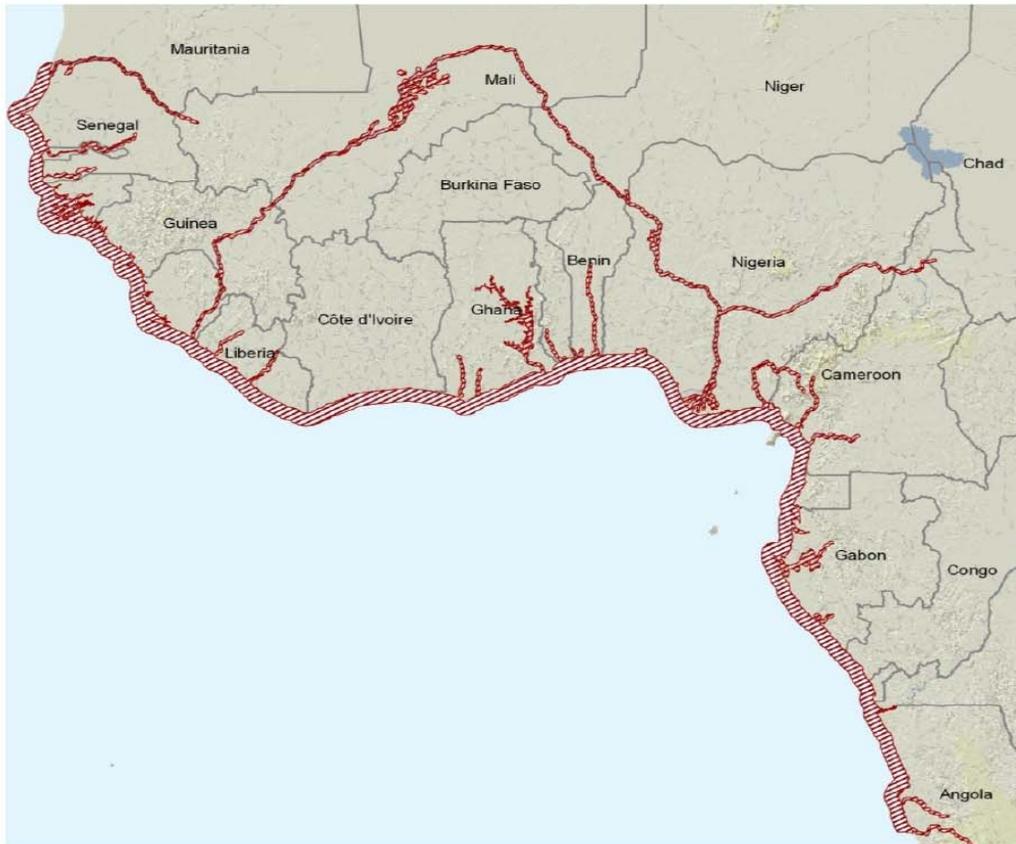
- Adjakpa, J.B. 2002. Écologie du Lamantin d'Afrique *Trichechus senegalensis* (Link, 1995) dans la partie béninoise du Bassin du fleuve Niger et ses affluents. CEROE/Wetlands International. 30pp.
- Akoi, K. 2000. Projet de conservation du lamantin ouest-africain en Côte d'Ivoire (Note de présentation à l'atelier sur les petits cétacés). 8-12-05-2000. Unpublished, 9pp.
- Akoi, K. 2004. The ecology of the West African manatee in the lagoon complex of Fresco. In Fishers and the West African manatee in the Fresco lagoon complex, Cote d'Ivoire, Common property, conflict and conservation. PhD thesis, DICE, University of Kent at Canterbury, Kent, UK.
- Anon. 2000b. Manatees for sale. Sirenews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 33:12.
- Asano, S. and S. Sakamoto. 1997. Toba Aquarium acquires West African manatees. Sirenews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 27:13-14.
- Barnett, A. A. and Prangley, M. L. 1997. Mammalogy in the Republic of Guinea: an overview of research from 1946 to 1996, a preliminary check-list and a summary of research recommendations for the future. Mammalia Review 27: 115–164.
- Berthe, S. 2011. Rapport du suivi lamantin sur le Bani, un affluent du Fleuve Niger au Mali. Unpublished Report. 7pp.
- Chikou, A., Gnimadi, A. & Tokannou, R. 2002. Etude pour la protection des dernières populations de Lamantins (*Trichechus senegalensis*) dans la basse vallée de l'Ouémé (Bénin). Rapport final, ABE/MEHU. 115pp.
- Ciofalo and Sadou, 1996. "Le Lamantin au Niger." Unpublished report. Niger Ministère des Finances et du Plan. 50pp.
- CMS, UNEP et WATCH. 2008. Plan d'Action pour la Conservation du Lamantin d'Afrique, Annexe I du Mémoire d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique et de Macaronésie: Lomé: CMS; UNEP; WATCH.- 24pp
- CMS, UNEP et WATCH. 2008. Projet: Mémoire d'accord sur la conservation des lamantins et des petits cétacés d'Afrique et de Macaronésie: Lomé: CMS; UNEP; WATCH.- 6pp
- Diakanou Matongo, J.C. 1998. Etat des connaissances sur le lamantin dans la réserve de faune de Konkouati. UICN, PROGECA/GEF-CONGO. 6pp.
- Dodman, Tim, Ndiaye Mame Dagou Diop & Sarr Khady (eds.). 2008. Stratégie de Conservation du lamantin ouest africain. PNUF, Nairobi, Kenya et Wetlands International Afrique, Dakar, Sénégal 140pp
- Dodman, T. 1999. West African manatee: a flagship species for wetlands? Wetlands 8:18.
- Domning, D. P. and L. C. Hayek, 1986. "Interspecific and Intraspecific Morphological Variation in the Manatees (Sirenia: Trichechus)." Marine Mammal Science 2(2): 87-144.
- Ghana Gouvernement. 2002. Proposition pour l'Inscription d'Espèces aux Annexes de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage, Accra: Gouvernement du Ghana: 9pp
- Green, E.P. and F.T. Short. 2003. World Atlas of Seagrasses. Prepared by the UNEP World Conservation Monitoring Centre. University of California Press, Berkeley, CA.
- Grigione, M. M. 1996. Observations on the status and distribution of the West African manatee in Cameroon. African Journal of Ecology 34:189-195.
- Groombridge, B. (ed.). 1994. 1994 IUCN Red List of Threatened Animals. IUCN, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- Guedegbe, B., Kidjo, C.F., Guedou, R. & Affomasse, M. 2000. Inventaire et étude de stratégie de conservation des populations de mammifères menacés: le Lamantin (*Trichechus senegalensis*), l'Hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Sitatunga (*Tragelaphus spekei*). Rapport de recherches, Cotonou, Bénin.

- Ita, M. 2005. Will the spirit of the West African Manatee live on? *Science in Africa, Science Magazine for Africa*. <http://www.scienceinafrica.co.za/2005/january/manatee.htm>
- Kataoka, T., S. Asano and Y. Wakai. 2000. Update on sirenian at Toba Aquarium. *Sirennews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group* 33:12-13.
- Keith, L.W. 2007. Report on West African Manatee (*Trichechus senegalensis*) Survey Activities in Gabon 2007. Unpublished report. 14pp.
- Keith Diagne L.W., P. Fernandez de Larrinoa, T. Diagne, and L.M. Gonzalez. First Satellite Tagging of the West African Manatee. 19th Biennial Conference on the Biology of Marine Mammals, Tampa, Florida, November 2011.
- Keith, L. & Collins, T. 2007. West African Manatee (*Trichechus senegalensis*) 2006 Survey Activities in Gabon. *Sirennews* 47:10-11.
- Kienta, M. 1985. Preliminary Investigations on the manatee (*Trichechus senegalensis*) at Lac Debo, Mali, West Africa.
- Louembet, S. 2008. Analyse des prélèvements des mammifères aquatiques: Lamantin et Hippopotame, 2005-2008 (Lacs de l'Ogooué et de l'Abanga). Unpublished report. World Wildlife Fund, Libreville, Gabon. 13pp.
- Marsh, H., O'Shea, T. J., and Reynolds, J.E. 2011. Ecology and Conservation of the Sirenia: Dugongs and Manatees. Series: Conservation Biology (No. 18), Cambridge University Press. 506pp.
- Mombu, V.M. and M.A. Yelibora, (Eds.) 2009. West African Manatee Conservation Initiative, Afram Arm, Lake Volta, Eastern Region, Ghana, Annual Report 2009. Nature Conservation Research Centre, Accra, Ghana. 45pp.
- Morais, M. 2005. The African Manatee (*Trichechus senegalensis*) condition and distribution study throughout Cuanza River (Angola). Unpublished report. 40pp.
- Nishiwaki, M. 1984. Current Status of the African Manatee. *Acta Zoologica Fennica* 172:135-36.
- Nishiwaki, M., M. Yamaguchi, et al. 1982. Recent Survey on the Distribution of the African Manatee. Scientific Report of the Whale Research Institute (Japan). 34: 137-147.
- Navaza, R. and O. Burnham. 1998. Senegal manatees close to extinction. *Sirennews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group* 29:7-8.
- Ndour A. P. N. 2010. Biologie et génétique du lamantin ouest africain (*Trichechus senegalensis*) au Sénégal. Thèse de doctorat, Université Cheikh Anta Diop de Dakar. 162pp
- Nicole, M., M. Egnankou Wadja, and M. Schmidt (eds.). 1994. A preliminary inventory of coastal wetlands of Côte d'Ivoire. IUCN Wetlands Programme. IUCN - The World Conservation Union, Gland, Switzerland. 80pp.
- Olloy, A. 2002. Préservation du Lamantin ouest africain *Trichechus senegalensis*, et sensibilisation, le long du littoral ouest africain. UNESCO BREDADakar (Sénégal), Rapport d'activités.
- Perrin, W.F. 2001. Conservation Status of the West African Manatee. *Sirennews* 36.
- Powell, J.A. 2002. Manatees and Dugongs. Colin Baxter Photography, Grantown-on-Spey, Scotland.
- Powell, J. & Kouadio, A. 2008. *Trichechus senegalensis*. In: IUCN 2010. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2010.4. <[www.iucnredlist.org](http://www.iucnredlist.org)>. Downloaded on 31 January 2011.
- Powell, J. A. 1990. Manatees in the Bijagos Archipelago: recommendations for their conservation. IUCN Wetland Programme.
- Powell, James A. 1996. The distribution and biology of the West African manatee (*Trichechus senegalensis* Link, 1795). United Nations Environment Programme, Regional Seas Programme, Oceans and Coastal Areas, Nairobi, Kenya. 68pp.
- Reep, R.L. and R.K. Bonde 2006. The Florida Manatee, Biology and Conservation. Gainesville, University Press of Florida
- Reeves, R. R., D. Tuboku-Metzger and R. A. Kapindi. 1988. Distribution and exploitation of manatees in Sierra Leone. *Oryx* 22:75-84.
- Risch, J.-P. 2000. New manatee project [in Benin]. *Sirennews, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group* 33:8.

- Roth, H. H. and E. Waitkuwait. 1986. Répartition et statut des grandes espèces de mammifères en Côte d'Ivoire. III. Lamantins. *Mammalia* 50:227-242.
- Salkind, J. H. 1998a. Étude préliminaire sur les lamantins du Tchad. *Revue Scientifique du Tchad*. 17: 41–50.
- Salkind, J.H. 1998b. La Stratégie Préliminaire de Conservation du Lamantin Ouest Africain (*Trichechus senegalensis*). Rapport National Du Tchad Nom du pays: Tchad. Auteur : Mahamat Hassane Idriss, Ingénieur des Eaux et Forêts Direction de Conservation de la Faune et des Aires Protégées du Ministère de l'Environnement et de l'Eau.
- Sheppard, D. 2007. Recent West African Manatee Research in Afram Volta Lake, Ghana. *Sirenews* 47:11-12.
- Silva, M. 1998. West African manatee conservation plan in Guinea-Bissau. *Sirenews*, Newsletter of the IUCN/SSC Sirenia Specialist Group 30:10-12.
- Silva, M. A. and Araujo, A. 2001. Distribution and current status of the West African manatee (*Trichechus senegalensis*) in Guinea-Bissau. *Marine Mammal Science* 17(2): 418–424.
- Wetlands International Afrique. 2007 (?). Programme de conservation du lamantin ouest africain : phase II, 17 pp
- Wetlands International Afrique. 2010. Stratégie de conservation du lamantin ouest africain

French and English only / seulement en français et en anglais / únicamente en francés e inglés

Carte de la répartition du lamantin ouest africain à travers son aire (IUCN)



*Trichechus senegalensis*

range type

Native (resident)

national boundaries

subnational boundaries

lakes, rivers, canals

salt pans, intermittent rivers

data source:  
IUCN (International Union for Conservation of Nature)



gall stereograph

central point: o- o-  
map created 0510412010



kilometer

0 840



The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply any official endorsement, acceptance, or opinion by IUCN

Tableau donnant la répartition du lamantin ouest africain à travers son aire

Pays	Présence	Statut
Mauritanie	Fleuve Sénégal et zones humides associées.	Limité au fleuve Sénégal.
Sénégal	Fleuve Sénégal, lac de Guiers, delta du Sine Saloum, fleuve Gambie (Niokolo-Koba) et système fluvial de la Casamance.	Très répandu dans les principaux fleuves et zones humides côtières ; probable baisse dans le fleuve Sénégal.
Gambie	Fleuve Gambie (parties inférieure et médiane) ; également signalé dans les zones côtières et les criques et bolons côtiers.	Distribué principalement au fleuve Gambie.
Guinea-Bissau	Archipel des Bijagós ; cours d'eau plus continentaux, y compris le Rio Cacheu, le Rio Mansoa, le Rio Gêba, le Rio Grande de Buba, le Rio Tombali et le Rio Cacine ; criques et bolons côtiers.	Très répandu sur l'ensemble des zones humides côtières et riveraines.
Guinée	Observé dans les zones humides côtières et les biefs inférieurs des principaux fleuves, tels que le Rio Componi et le fleuve Cogon dans le nord-ouest, et la baie de Sangaréyah. Présent également dans les eaux d'amont du fleuve Niger telles que le Tinkisso, ainsi que dans le fleuve Gambie.	Zones humides côtières et biefs amont des fleuves Niger et Gambie. Est considéré comme nuisible par certains riziculteurs côtiers.
Sierra Leone	Présent dans la plupart des systèmes fluviaux, y compris Sierra Leone, Great Scarcies, Little Scarcies, Bunce, Sherbro, Malam et Waanje. Egalement présent dans les lacs Mape et Mabesi.	Largement répandu dans les principaux systèmes fluviaux.
Libéria	Lac Piso, Cestos-Sankwen et principaux fleuves, y compris Mesurado, Cavally, St. Paul, Morro, St. John et Cestos.	Présent dans la plupart des systèmes fluviaux.
Côte d'Ivoire	Observé tout le long de la côte, en particulier dans les lagunes côtières et à une certaine distance en amont des principaux fleuves y compris Cavally, Sassandra, Bandema, Comoé, Bia et Tano. Les principales zones comprennent les complexes lagunaires de Aby-Tendo-Ehy, Ebrié-Comoé, ouest Ebrié-Agneby, Tagba-Makey-Tadio-Niouzoumou, et N'gni-Fresco.	Très répandu, en particulier dans les lagunes côtières et les biefs aval des fleuves. Non signalé dans les biefs amont.
Ghana	Observé dans les lagunes côtières telles que Abi, Tano et Ehy, et dans les rivières Dayi, Asukawkaw, Obusum, Sene, Digya, Oti et Tordzie. Egalement présent dans le fleuve Volta et le lac Volta, notamment dans la zone du bras de l'Afram.	Présent dans les lagunes côtières et le système de la Volta. Le lac Volta offre un bon habitat au Lamantin.
Togo	Le Lamantin est signalé dans les zones côtières du Togo, telles que les lacs Togo et Aheme et dans le fleuve Mono.	Rare dans les zones humides côtières.
Bénin	Présent dans les lagunes côtières telles que le Nokoué et les biefs inférieurs des fleuves, y compris l'Ouémé et le Mono. Egalement dans le fleuve Niger au nord du Bénin.	Apparaît surtout dans les lagunes côtières. Estimation de 50 individus dans la vallée inférieure de l'Ouémé
Nigéria	Présent dans la Bénoué, le Niger et Cross Rivers et les zones humides y associées, et aussi dans le lac Kainje et Yankari. Bien connu au lac Pandam, un sanctuaire au large de la Bénoué. Apparaît	Très répandu dans les fleuves, les lacs et les zones humides côtières, mais avec un statut de conservation

Pays	Présence	Statut
	également dans la majeure partie du Delta du Niger, et est signalé dans la lagune de Lagos.	varié.
Mali	Présent partout dans le système fluvial du Niger, y compris le Bani, sauf lorsque l'accès est stoppé par les barrages. Le plus nombreux probablement dans le Delta intérieur du Niger, avec ses nombreux lacs tels que le Débo apparaît également dans le fleuve Sénégal, en particulier dans la région de Kayes.	Très répandu dans les zones humides du fleuve Niger; le Delta intérieur du Niger peut accueillir des effectifs raisonnables.
Niger	Présent dans le fleuve Niger et les zones humides associées, ainsi que dans les biefs inférieurs des affluents.	Présent dans le fleuve Niger, où l'on trouve environ 10 sites clés.
Cameroun	Observé sur l'ensemble de la zone côtière dans les zones humides appropriées, en particulier là où existent de larges criques et un habitat estuarien, par exemple dans le Rio del Rey, la Baie de Cameroun et le River Sanaga (en aval d'Edéa). Présent également dans le fleuve Bénoué au nord du Cameroun, y compris le lac Lagdo.	Largement répandu dans les zones humides côtières.
Tchad	Présent dans le fleuve Mayo-Kebbi et les zones humides associées, notamment les lacs Léré et Tréné, mais apparemment absent du Bassin du fleuve Chari.	Distribution limitée au sudouest du Tchad. Apparemment disparu du bassin du Chari.
Guinée équatoriale	Manque d'information générale, mais possible présence dans les zones humides côtières appropriées, notamment l'estuaire du Rio Muni.	Limité à quelques zones humides côtières.
Gabon	Présent sur l'ensemble de la région côtière du Gabon, y compris la baie de Mondah, le fleuve Gabon, le fleuve Ogooué et son delta ainsi que dans les lagunes côtières telles que Fernan Vaz, N'gowe, N'dogo, et Banio.	Largement répandu dans les zones humides côtières.
Congo	Présent dans la plupart des zones humides côtières, notamment Conkouati-Douli, et dans le fleuve Kouliou et les zones humides associées, y compris le lac Nanga. Egalement dans le bas Loémé.	Raisonnement courant dans les zones humides côtières, mais sous pression dans certaines zones.
République démocratique du Congo	Présent dans les biefs inférieurs du fleuve Congo, y compris le Parc Marin des Mangroves.	Limité au cours inférieur du Congo.
Angola	Présent dans les biefs inférieurs des fleuves jusqu'à la rivière Longa vers le sud, y compris la baie de Mussulo.	Dispersé de Cabinda à Cuanza.

Source : PNUE / Wetlands International Afrique, 2008

Tableau donnant les diverses utilisations des produits du lamantin en Afrique

ELEMENTS DU CORPS	APPLICATION	CROYANCE SOCIOCULTURELLE
Peau avec ou sans autres produits végétaux	Dermatoses (gale, démangeaison, acné,...)	Confection de cravache ou fouet (bonne correction aux enfants et aux animaux de trait)
Huile	Otites, anémies, courbatures, tétanos, gourme des chevaux (par introduction de la graisse dans les narines de l'animal) Calvitie (par frottement) ; Antipyrétique	Accroissement de la perceptibilité de l'ouïe aux plus petits sons  Favorise la repousse des cheveux
Os en décoction ou calciné Petit os des côtes	Rhumatisme, entorses, maux du flanc, épilepsie, fièvre  Maux de côté	Accroissement de la force du nouveau né par imbibition ;  Antidote contre le mauvais sort
Sexe mâle	Impuissance sexuelle	Accroissement de la virilité chez l'homme
Sexe femelle	Stérilité chez la femme	Accroissement de la libido chez la femme mais aussi chez les bovins
Coeur	Malaise	Source de vitamines et d'anticorps pour le corps
Intestins	Maux de ventre	Source de vitamines et d'anticorps pour le corps
Poumon	Asthme et affections pulmonaires	Source de vitamines et d'anticorps pour le corps
Viande et sang	Source de vitamines et d'anticorps	
Mucus couvrant le corps du Lamantin	Facilite l'accouchement  Provoque le surmenage de la personne qui le brûle dans le feu	
Foie	Traitement des maladies du foie	
Bile	Véritable poison	

Source : Andrée Prisca Ndjoug NDOUR, Thèse de doctorat, 2010